

Cachet de l'entreprise

Client :
.....
Date de l'autocontrôle :/...../.....
.....

Aspects administratifs et réglementaires	La réponse doit être	Sinon : type de non-conformité
Preuve de dépôt de la télédéclaration	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Réalisation de la DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Vérification des matériaux utilisés sur le chantier (ciment, pvc, massif filtrant, etc)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Respect de la profondeur de(s) forage(s) GMI, inférieure à 200 m pour la GMI	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Si le projet de GMI est situé en zone orange ou au sein d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine, vérifier que l'entreprise de forage dispose de l'attestation de compatibilité délivrée par l'expert agréé	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Respect des compétences requises pour le référent technique désigné pour le chantier et le conducteur d'engins, prévues au 1° de l'annexe I de l'arrêté du 29 mai 2024	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Environnement du chantier		
Chantier sécurisé (signalétiques, protection de la tête de forage, chantier clôturé ou balisé pour en interdire l'accès aux personnes non autorisées ...) et consignes de sécurité établies et respectées	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Port des EPI définis par l'employeur ou le chef ou le responsable de chantier	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Présence des moyens et matériels de prévention et d'intervention (trousse de secours) ainsi que des moyens d'appel des secours	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Présence et mise en place de dispositifs de stockage, de rétention, de protection et de collecte des éventuelles fuites d'hydrocarbures et autres fuites de produits occasionnées par le matériel, les équipements et les matériaux utilisés sur le chantier	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Absence de constat d'un impact modéré des travaux sur l'environnement immédiat (ex : fuite de flexible hydraulique, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Absence de constat d'impact grave des travaux sur l'environnement immédiat (ex : grosse flaque de gazole sur le chantier, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Présence et mise en place de mesure de collecte, de traitement si nécessaire (dispositif de traitement par décantation ou neutralisation, etc.) des déblais, des fluides de forage et de tous déchets produits	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Présence du matériel adapté à la réalisation des travaux (cf. liste 2° annexe I. de l'arrêté du 29 mai 2024)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Présence des VGP (vérifications générales périodiques) des équipements et matériels pour la réalisation du forage (matériel conforme aux réglementations en vigueur et vérifié périodiquement)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Implantation des forages		
Absence de constat d'un impact des forages sur les ouvrages souterrains existants - ouvrages souterrains visés à l'article R. 554-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Respect des distances d'implantations prévues aux points 2.1 et 2.1.2 de l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités de GMI	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Dimensionnement des échangeurs		
Vérification de la réalisation d'une étude de dimensionnement de l'installation géothermique	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Géologie - Hydrogéologie		
Réalisation d'une coupe géologique prévisionnelle avant le démarrage des travaux (cahier de chantier).	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Forage		
Prise d'échantillons (cutting) tous les 5 mètres	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Prise d'échantillons (cutting) à chaque changement de faciès	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure

Tubage

Présence d'une colonne captante, en présence de terrains non consolidés, se composant d'une crépine, de tubes pleins et d'un bouchon de fond, en cohérence avec la coupe technique prévisionnelle	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Vérification de l'adéquation de l'épaisseur du massif filtrant avec le diamètre du tubage (si besoin de massif filtrant selon la nature des terrains)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
En cas de colonne captante en PVC dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal à 125 mm, les raccords de tubage sont conformes à la norme NF X10-999 (raccords filetés PVC)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Présence de centreurs et vérification de l'écartement entre deux centreurs (maximum de 12 m en présence de massif filtrant)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure

Massif filtrant

Le massif filtrant est constitué, le cas échéant, soit de : - graviers de type siliceux roulés, calibrés, lavés, - billes de verres, - billes de céramiques.	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Le niveau supérieur du massif de gravier est situé au moins 2 mètres au-dessus du toit de la couche aquifère exploitée	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure

Cimentation - coulis

Si le chantier est situé en zone orange, vérification de l'adéquation de la qualité du ciment avec la nature des aquifères souterrains présents et la qualité des terrains, suivant les recommandations émises par l'expert agréé	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Coulis de ciment : respect des exigences réglementaires prévues au 4.1.5 de l'arrêté de prescriptions générales du 25 juin 2015 applicables aux activités de GMI	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Cimentation réalisée sur la totalité de la hauteur du forage, exception faite de la zone de prélèvement et de réinjection conformément aux exigences prévues au 4.1.5 de l'arrêté de prescriptions générales du 25 juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités de GMI	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Vérification, dans le cahier de chantier, de la mise en oeuvre par le foreur de la technique de cimentation adaptée en cas d'identification de potentielles zones de pertes suspectées ou avérées	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Contrôle de l'épaisseur de la cimentation réalisée entre le trou nu et le tube de l'ouvrage (épaisseur minimale de 4 cm)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure

Injection

Réalisation de l'injection, sous pression par le bas, et en continu pour les profondeurs supérieures à 40 m (norme NFX 10-999)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Présence d'une pompe permettant l'injection du coulis sur le chantier, pour une profondeur de cimentation supérieure à 40 m (norme NF X 10-999)	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Vérification de la prise d'un échantillon de coulis par cimentation, de 500 mL minimum, comportant une étiquette sur le flacon; étiquetage comportant : la référence de l'ouvrage, la profondeur et la date de réalisation	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Vérification des volumes des ciments théoriques et réellement injectés	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure

Développement du forage

Développement fait après la mise en place des équipements, si le forage est réalisé à la boue	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Vérification du programme de travaux pour la phase de développement (pompage, acidification...)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure

Pompage d'essai

Respect, pour les pompages d'essais, des exigences réglementaires prévues au 5.1.2 de l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités de GMI	<input type="checkbox"/> Oui	Majeure
Présence d'un tube guide sonde piézométrique sur l'ouvrage	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Vérification du bon état de propreté pour chaque équipement descendu dans le forage	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure

Tout au long du chantier

Consignation, dans le cahier de chantier, du nombre de forages effectivement réalisés ainsi que des profondeurs atteintes pour chaque ouvrage foré	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Consignation, dans le cahier de chantier, des conditions de réalisation des ouvrages (méthode de forage et matériaux utilisés, volume de ciment injecté, zones de pertes rencontrées...)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Consignation, dans le cahier de chantier, des éventuels évènements et incidents survenus pendant la durée des travaux ainsi que des incidents de forage (chute d'outils, perte de fluide de forage, éboulement, zones de perte potentielles pour la cimentation)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Consignation, dans le cahier de chantier, des données nécessaires à la réalisation de la coupe géologique (indication des différents horizons géologiques en fonction des profondeurs, du ou des niveaux des nappes rencontrées et des dispositions prises pour assurer la protection des aquifères)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure
Consignation, dans le cahier de chantier, des données nécessaires à la réalisation de la coupe technique du forage (caractéristiques des équipements mis en place, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	Mineure